



Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0125 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°111

mars 2023

Édito

« On n'en veut pas ! »*

On pensait avoir tout dit, tout vu de ce pouvoir hors-sol avec à sa tête un néo-monarque issu de l'aristocratie financière la plus sélecte... Eh bien non, il arrive encore à nous surprendre par ses mensonges tellement éhontés qu'on se demande comment les journalistes font pour ne pas lui demander s'il croit vraiment à ce qu'il est en train de dire.

La foule qui manifeste n'aurait pas de légitimité face au peuple qui s'exprime à travers ses élus ! Quel est donc le peuple cité ici ? Et à quel moment les élus ont pu réellement s'exprimer ?

Ce monsieur Macron va maintenant jusqu'à nous insulter, assimilant les travailleurs à des fainéants et les manifestants aux insurgés néo-nazis du capitol ou aux partisans de Bolsonaro. C'est irresponsable et indigne de sa fonction ! En fait ce président qui prétend nous représenter nous méprise profondément et méprise encore plus la démocratie. Les violences policières qui se multiplient à travers tout le territoire en témoignent, elles nous rappellent les très mauvais souvenirs d'un pouvoir vacillant sous les coups de butoir des gilets jaunes et qui n'avait d'autre réponse que les passages, les gazages et les mutilations d'innocents.

Notre République est sociale et démocratique dit la constitution, ces deux principes aujourd'hui ne semblent tenir qu'à un fil et le risque est grand d'une dégringolade autoritaire de ce pouvoir sans légitimité. Voilà pourquoi c'est une question de société désormais que cette bataille des retraites (la « grand-mère des batailles » selon Edwy Plenel dans Médiapart le 8 mars) et que nous devons continuer à « y jeter toutes nos forces ».

Dans ce numéro vous trouverez des exemples de nos batailles quotidiennes, des récits d'instances souvent aussi déconnectées du terrain que l'est ce président des ultra-riches, et aussi nos projets de stages et de partages. On lâche rien !

Valérie Benmimoune



* La bande-son de ces PA : « On n'en veut pas ! », chant de manif contre la réforme des retraites par la chorale Kanit'Ta, aussi reprise par la chorale La Castagne à Privas.

À écouter ici : youtu.be/xn3qnCPCu_w.

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 30/03/2023

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Semaine d'éducation contre le racisme
- p. 3 La FSU 07 dans les instances
- p. 4 Formation syndicale



Semaine d'éducation contre le racisme

Pour la deuxième année à Privas, la FSU Ardèche participe au collectif qui se mobilise et organise des événements pour cette occasion. Voici les deux interventions que sa secrétaire départementale a faites les 20 et 24 mars.

Scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France :

Vole mon lapin !

Les UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) devraient théoriquement permettre aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France (même celles et ceux ayant l'âge de fréquenter le collège) d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire. On devrait regrouper ces élèves auprès d'un enseignant qui les aiderait dans un premier temps à acquérir la maîtrise du français. Pour ce faire, la scolarisation dans l'unité pédagogique à plein temps semble indispensable. Dans un second temps, on se consacrerait à l'enseignement des bases de l'écrit, en lecture et en écriture. Intégrer ces élèves dans les classes ordinaires est nécessaire mais d'abord seulement lors des cours où la maîtrise du français écrit n'est pas fondamentale (EPS, etc.). Ils doivent également pouvoir participer, avec leurs camarades, à toutes les activités scolaires.

Voilà la théorie, la réalité c'est que ces dispositifs sont loin d'être assez nombreux, et que les élèves au collège sont affectés par défaut dans une classe de leur classe d'âge, et qu'on leur propose au mieux au bout d'un

temps plus ou moins long (parfois des semaines), quelques heures (2 à 4 hebdomadaires) de prise en charge en français langue étrangère, plus ou moins bricolés par des enseignants plus ou moins formés. Ces élèves n'ont par ailleurs plus droit qu'à un an de prise en charge, ensuite ils doivent être à même de se débrouiller et n'ont même pas droit à des aménagements pour passer les examens.

Par exemple à la rentrée prochaine, tous les établissements du second degré du bassin d'Aubenas (collèges, lycées généraux et technologiques) sont censés se partager 6 heures attribuées à Astier... Sachant qu'il y a au moins 20 élèves concernés rien qu'au collège de Jastres, où les collègues attendaient la création d'un dispositif spécifique. C'est de la maltraitance institutionnalisée pour les profs qui ont en face d'eux des élèves en détresse à prendre en charge en plus de tous les autres et surtout pour les élèves qui sont ballottés d'une salle à l'autre pendant des jours sans soutien ou presque...

Manifeste contre le nouveau projet de loi Asile et immigration

Le nouveau projet de loi Asile et Immigration du gouvernement conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant·es, malgré huit condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreux étranger·es, le droit du séjour et le droit d'asile vont être encore plus restreints. Le projet prévoit des moyens pour empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire, au lieu de les utiliser pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique... L'attaque s'inscrit dans l'agenda global du gouvernement : chômage, retraites, logement, santé... et même si le gouvernement a annoncé décaler l'examen de cette loi, ça ne changera rien à ses mauvaises intentions.

Les organisations syndicales CGT, FSU et l'union syndicale Solidaires ont dénoncé dès décembre le projet de loi asile et immigration quand les grandes lignes ont été présentées par la Première Ministre.

Les immigré·es présent·es en France se sont souvent exilé·es de leur pays d'origine pour fuir la misère, les guerres ou encore les conséquences du changement climatique et d'une économie mondialisée fondée sur l'exploitation des ressources des pays du Sud.

Les personnes immigrées arrivent en France, dans le pays qu'elles pensent être celui des droits humains, avec l'intention d'y trouver une vie digne : un logement, un travail, la paix et la liberté pour elles et de quoi subvenir aux besoins de leur familles. La réalité en est le plus souvent très éloignée : parcours migratoires longs et dangereux, difficulté de déposer une demande d'asile ou de titre de séjour à l'arrivée, interdiction de travailler légalement, travail illégal et exploitation par les patrons, précarité extrême, peur des arrestations...

Le gouvernement, loin de prendre en compte ces réalités et de chercher à améliorer l'accueil et l'accès aux droits des immigré·es, n'envisage que d'aggraver la situation. Ce projet, dans la continuité des politiques migratoires antérieures, part d'une vision utilitariste des immigré·es en France. Ne seront «acceptables» que les immigré·es perçu·es comme rentable pour l'économie, et une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron, serait créée. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles.

Nous appelons à nous unir le plus largement possible contre l'immigration jetable !



LA FSU 07 DANS LES INSTANCES

Les militant·es de la FSU Ardèche siègent dans les instances départementales. Afin de vous tenir informé·es de ce qui s'y déroule, des compte-rendus syndicaux sont régulièrement publiés sur notre site (fsu07.fr.fr).

Conseil départemental (et spatial) de l'Éducation nationale (CDEN)

Qu'il doit être agréable de voir le monde d'en haut. Voler. Sentir l'air pur glisser dans ses cheveux. Se laisser guider par les vents puis d'un seul mouvement de la main changer de direction. Regarder en bas. Voir les hommes petits, nombreux mais si petits... Être en apesanteur, planer totalement. Qu'il doit être doux d'être le gouvernement ! Ou un de ses représentants. C'est la fonction d'un préfet. Il représente l'État dans les départements. Nous avons la chance et l'honneur de le rencontrer lorsqu'il décide de se poser parmi nous lors des CDEN. Dans ces CDEN, on parle école, fermetures de classe, suppressions de postes ou transports scolaires. On y parle concret, on y parle du terrain, on vole moins, on marche, on piétine même : quel ennui !

Il faut même écouter les représentant·es des enseignant·es nous lire leurs déclarations liminaires. Ces déclarations débutent traditionnellement les CDEN, des textes préparés à partir des remontées de chaque école et établissement. Ces déclarations font le lien entre la politique du ministère et ses retombées sur les écoles plus localement. Ces lectures prennent en moyenne deux-trois minutes. C'est trop long pour le préfet en ce 2 février 2023. La barbe à la fin ! Le préfet nous demande donc de ne pas lire la partie de nos déclarations qui concernent le national et la politique du gouvernement. Nous sommes surpris mais lisons quand même...

Lors des CDEN, le directeur académique (DASEN) transmet habituellement les documents de travail qui justifient les ouvertures et fermetures de classe. Ces documents permettent aux représentant·es des enseignant·es de mesurer très concrètement l'évolution des baisses de moyens et leur justification. Le DASEN ne nous les a pas transmis et n'estime pas nécessaire de le faire. Sans ces documents de travail notre rôle est empêché. Tout nous semble approximatif et flou de la part de ce nouveau DASEN. Floue et approximative, c'est la vue qu'on doit avoir quand on est dans les airs...

Nous écrivons ces lignes quelques heures à peine après l'utilisation du 49'3 par Elisabeth Borne. Au niveau départemental comme au niveau national la pratique du pouvoir est de plus en plus verticale. Les ordres doivent faire loi quel que soit l'avis de la population. Cet exemple du CDEN peut sembler anecdotique mais il est révélateur d'un pouvoir qui n'écoute plus du tout les remontées d'en bas. Un pouvoir hors-sol. Un pouvoir qui plane. Organisons leur un atterrissage... sans parachute !

Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail (F3SCT)

Vous connaissiez le CHSCT ? Il se réunissait 3 fois par an. Il a été remplacé par la F3SCT. Une seule séance par an est obligatoire désormais : les problèmes de santé, sécurité et conditions de travail doivent sans doute se résoudre d'eux-mêmes dans l'Éducation nationale... Pour l'instant en Ardèche nous avons déjà prévu la troisième réunion annuelle, au cas où. Voici un résumé de la séance du 9 mars.

Fiches du registre Santé et Sécurité au Travail

La bataille continue : pour les collègues qui prennent la peine de remplir ces fiches et pour nous, représentant·es du personnel, qui devons-nous battre pour que les situations soient prises en charge jusqu'au bout par les supérieurs hiérarchiques. Or la tendance, de la part de la hiérarchie, en Ardèche mais aussi dans les autres départements de l'académie, est de ne pas communiquer aux agent·es les mesures qu'elle met éventuellement en place. De notre point de vue, il est pourtant indispensable pour ces collègues de recevoir personnellement l'engagement de la part de l'institution que cette dernière prend en charge le problème signalé. Ils et elles méritent cet égard pour avoir fait l'effort de mettre noir sur blanc leur signalement, démarche coûteuse et engageante mais libératrice parfois car la fiche permet d'une certaine manière de mettre officiellement l'Éducation nationale en face de ses responsabilités vis-à-vis de l'agent·e mais aussi des élèves. Nous continuerons donc à réclamer des réponses et renverrons les fiches complétées aux premiers et premières concernées quand leur supérieur·e n'aura pas pris la peine de le faire.

Point sur la situation des AESH

Gros problèmes avec le lycée Vaucanson avec des congés maladie pas payés, des documents indispensables qui mettent des semaines à arriver, des AESH non payées et dans des situations inextricables. L'assistante sociale fraîchement arrivée traite les situations le plus urgentes et y travaille, elle réussit au compte-gouttes à résoudre les situations. Le DASEN déplore cette situation mais la réorganisation nécessiterait « un peu de temps ». On nous annonce à nouveau la « bonne nouvelle » : en septembre, Vaucanson ne gèrera plus que la paye.

La FSU fait très régulièrement des courriers aux différents services pour alerter sur les situations des AESH qui nous contactent, nous les accompagnons et suivons les dossiers, et nous allons continuer à le faire, autant que nécessaire !



FORMATION SYNDICALE

Égalité femmes-hommes : des enjeux de genre à la lutte pour l'égalité au sein de l'Éducation nationale

Les sections FSU drômoise et ardéchoise organisent un stage « Égalité femmes-hommes » à la Maison des syndicats de Valence le jeudi 11 MAI 2023 de 9h à 17h, en présence de Sigrîd GÉRARDIN, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU (le syndicat de l'enseignement professionnel public) et membre active du groupe femmes de la FSU.



Le droit à la formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non, syndiqués ou non. Tout agent de l'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours par année scolaire, avec traitement maintenu.

Programme et intervenantes

matin : conférences de Sigrîd GÉRARDIN

Égalité professionnelle

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes

après-midi : ateliers

- atelier 1 : Théâtre forum sur le sexisme (Christèle Gasnier-Martin [FSU-SNUipp 26] + troupe)
- atelier 2 : L'égalité filles – garçons en EPS (intervenante à venir)
- atelier 3 : atelier Gestes professionnels (Amélie Chapapria + intervenante à venir)

La demande d'autorisation d'absence doit être transmise au moins un mois avant la date du stage, soit avant le mardi 11 avril 2023. N'attendez pas pour l'envoyer !

Renseignements et modèles de demande d'autorisation d'absence sur le site de la FSU 26 (fsu26.fsu.fr).



Gilbert Serret, instituteur et syndicaliste d'avant guerre

L'Institut d'Histoire Sociale de la CGT 07 et la FSU Ardèche commémoreront ensemble le quatre-vingtième anniversaire de la disparition du militant syndicaliste ardéchois Gilbert Serret **le samedi 1er juillet au Teil**.

En 1928, Gilbert Serret est devenu secrétaire départemental du syndicat des institutrices et instituteurs d'Ardèche et responsable de son bulletin, L'Émancipation dont le nom reste aujourd'hui encore celui de la publication papier de la FSU-SNUipp ardéchoise.

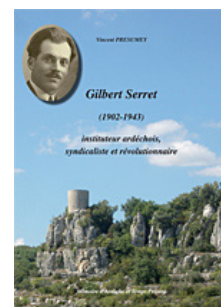


Au-delà des combats menés par France et Gilbert Serret, cette initiative permettra d'aborder l'histoire du mouvement syndical enseignant dans notre département, et plus largement la situation de la classe ouvrière et de ses organisations avant-guerre.

Le programme de la journée sera prochainement disponible sur le site de la FSU Ardèche (fsu07.fsu.fr).

Quelques lectures pour patienter :

- dans le **Maitron**, Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier (consultable en ligne à maitron.fr), les notices de France et Gilbert Serret par Vincent Présumey.
- *Présumey, Vincent - Gilbert Serret (1902-1943), instituteur ardéchois, syndicaliste et révolutionnaire* - publication de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, disponible à la FSU 07 (10€).



Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Guillaume BOSCH, Claude CADDET, Olivier JEUNET et d'autres militant-es de la FSU Ardèche.